



DECLARATION PREALABLE AVEC PRESCRIPTIONS DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		DP0120842600010
Déposée le : 26/05/2026	Complétée le : 30/06/2026	SURFACE DE PLANCHER : 0 NOMBRE DE LOGEMENTS CREES : 0 DESTINATION : HABITATION
Par :	Madame ZOYO ALBALA Montserrat	
Demeurant à :	7 rue Theodore Richard 12100 Creissels	
Pour : Sur un terrain sis :	Réfection de la toiture à l'identique 7 rue Theodore Richard 12100 Creissels	

Monsieur le Maire de CREISSELS,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 421-1 et suivants, R. 111-2, R. 421-1 et suivants,
 VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat & Déplacements approuvé par délibération de la Communauté de Communes Millau Grands Causses en date du 26/06/2019,
 VU la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du PLUi-HD approuvé par délibération de la Communauté de Communes Millau Grands Causses en date du 20/09/2022,
 VU la modification n° 1 du PLUi-HD approuvée par délibération de la Communauté de Communes Millau Grands Causses en date du 19/09/2023,
 VU la révision allégée approuvée par délibération de la Communauté de Communes Millau Grands Causses en date du 29/05/2024,
 VU la modification n° 2 du PLUi-HD approuvée par délibération de la Communauté de Communes Millau Grands Causses en date du 28/05/2025,
 VU la demande de déclaration préalable susvisée,

ARRETE

ARTICLE UN : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une DECISION DE NON-OPPOSITION, sous les réserves mentionnées à l'article suivant.

ARTICLE 2 : Le matériau de couverture sera de la tuile canal, romane ou similaire à condition qu'il respecte la forme et la couleur des tonalités traditionnelles des toitures environnantes.

CREISSELS, le 6 JUIL. 2026
 Jean-Louis CALVET

Remis en main propre le
 17/07/26



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat, dans les conditions prévues à l'article L. 2131-1 et L. 2132-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.